

Conseil Municipal de LE MONTEIL

Séance n° 01/2026 du 09-03-2026

Procès-verbal/feuille de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

1	Désignation du secrétaire de séance : Paul PAGES	Approuvé à l'unanimité
2	Adoption du PV de la réunion du 08/12/2025	Approuvé à l'unanimité
3	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Commune (sous la présidence de B. COMPTOUR)	Approuvé à l'unanimité
4	Modification de la demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour l'agrandissement d'un bâtiment communal situé au 1 Rue Traversière	Approuvé à l'unanimité
5	Dénomination d'une nouvelle voie privée pour le lotissement VOLLE (parcelles AD223/AD119)	Approuvé à l'unanimité
	Décisions du Maire (cf. art. L2122-22 4è du CGTC) - DIA43140-25.09 : vente parcelle bâtie AD92 Rue des Tilleuls - DIA43140-26.01 : vente parcelles bâties AD71/AD173 Rue du Rocher - DIA43140-26.02 : vente parcelles bâties AB46, AB47 et AB48 Route des Gorges de la Loire La commune n'a pas souhaité préempter sur ces 3 ventes, s'agissant de bâtiments, type pavillonnaire.	présentation

Liste des membres :

Membres présents : Mmes J. COCHE, B. BOUCHE, M. ASTRUC BORREGA, G. ROCHETTE et Mrs C. PAL, B. COMPTOUR, P. PAGES, R. BARRY, S. ACHARD, C. CHAMBREY, René BLANC.

Procurations : Isabelle HOSTIN à Corentin CHAMBREY

Absente non représentée : I. RIEU et T. ARENDS

Secrétaire de séance : Paul PAGES

L'intégralité des délibérations peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture ainsi que sur le site internet via le lien : lemonteil43700.fr/vie-municipale/, conformément aux prescriptions des articles L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R121.9 du Code des Communes.

Le Maire
Christophe PAL



Le secrétaire de séance
Paul PAGES

